

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

Le vingt et un février deux mil vingt deux, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HEYBERGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 09

Présents : 09

Excusé, avec procuration : 0

Présents : M. Bertrand HEYBERGER, Maire; Mme Christine FUCHS, M. Stéphane BRELURUT, Maire-Adjoints; M. Pierre TRABER, Mme GERRER Aurélie, M. François GANGLOFF, M. J-Charles FARDEL, Mme Maryline GIOIA, Mme Julie HEYBERGER, conseillers municipaux.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 13 décembre 2021
2. Exposé des Adjoints
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Budget Assainissement :
  - 4.1. Compte Administratif 2021
  - 4.2. Compte de gestion 2021
  - 4.3. Affectation des résultats
  - 4.4 Budget Primitif 2022
5. ONF : programme des travaux patrimoniaux exercice 2022 et programme des travaux d'exploitation exercice 2022
6. Renouveau de l'adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.
7. Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
8. Élections des 13 et 20 juin 2021
9. Divers et informations

Après les salutations d'usage, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

**1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021**

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation du Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

**Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- approuve le Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021**

*Délibération déposée le 2 mars 2022  
à la Préfecture de Colmar*

**2. Exposé des Adjoints**

Intervention de Mme Christine FUCHS qui rend compte de la dernière réunion de la PAROVIC

- présentation de la nouvelle DGS, Mme Charline DEON
- la collecte des encombrants pour les personnes de plus de 70 ans sera organisée par le foyer Espoir le 9 mai prochain
- la plateforme e-commerce est active (<https://pays-de-rouffach.shop/>)
- le coût des sacs jaunes de recyclage a augmenté de 39 %. Le ramassage en contenant est à l'étude
- toutes les communes de la PAROVIC ont adhéré à la démarche « espaces sans tabac » initiée par la Ligue contre le cancer. La PAROVIC financera 1 panneau par commune.

Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT :

- Présentation de 4 dossiers d'urbanisme :

JOHO Florian et REHM Harmonie	Travaux sur construction existante 42 rue Principale
MENZA Guillaume	Construction d'une maison individuelle rue Neuve
ANDELFINGER Luc	Clôture en panneaux rigides 4 rue des Prés
BANNWARTH Laurent et Fils	Remplacement des fenêtres à l'identique 9 rue Principale

SIVU du RPI :

Les effectifs sont nettement en baisse : une réunion est prévue le 2 mars prochain avec l'inspecteur d'Académie pour en étudier les conséquences.

**3. Rapport des délégués auprès des EPCI**

- Mme Aurélie GERRER rend compte du dernier comité directeur du SIVOM essentiellement consacré aux orientations budgétaires :
  - concernant les contributions des communes : une hausse de 0.50€/habitant est prévue pour la section scolaire collège (soit une participation de 18€/habitant)
  - le dépliant "territoire en fêtes" est reconduit, très demandé par les campings et les logeurs.
  - l'effectif des assistantes maternelles du RAM a baissé de 101 en 2020 à 93 en 2021.

Baisse liée à des reconversions professionnelles engendrées par le manque de reconnaissance de la profession

- M. Jean-Charles FARDEL rend compte d'une réunion du SMITEURTC :

Comme évoqué lors du conseil municipal du 13 décembre dernier, le coût de l'électricité va doubler cette année : le surcoût à la charge du syndicat représentera entre 200 000 € et 250 000 €. Pour équilibrer son budget, le SMITEURTC a décidé d'une augmentation de 0.40 € /m<sup>3</sup> à la participation de fonctionnement des communes qui se verront contraintes de répercuter cette même hausse à la redevance d'assainissement facturée à leurs habitants.

#### 4. Budget Assainissement

##### 4.1 Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Christine FUCHS, Maire-Adjoint, afin de délibérer sur le Compte Administratif 2021 du budget assainissement, dressé par M. Bertrand HEYBERGER, Maire.

**Après examen, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du budget qui se présente comme suit :**

Section d'Exploitation	
Dépenses :	36 694.86 €
Recettes :	127 535.34 €
Excédent :	90 840.48 €

Section d'Investissement	
Dépenses :	3 612.46 €
Recettes :	176 762.96 €
Excédent :	173 150.50 €

Délibération déposée le 2 mars 2022  
à la Préfecture de Colmar

##### 4.2 Compte de Gestion 2021

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 du budget assainissement a été réalisée par M. le Receveur en poste à Colmar et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif (budget assainissement) pour le même exercice.**

Délibération déposée le 2 mars 2022  
à la Préfecture de Colmar

##### 4.3 Affectation des résultats

**Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2021, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :**

Report de l'excédent d'investissement :	173 150.50 €
En report à nouveau en section de Fonctionnement :	90 840.48 €

*Délibération déposée le 2 mars 2022  
à la Préfecture de Colmar*

#### **4.5 Budget Primitif 2022**

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du Budget Primitif 2022 du service Assainissement.

**Après examen chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2022 / Assainissement et l'arrête comme suit :**

<b>Section d'Exploitation</b>	
<b>Dépenses :</b>	<b>127 470.00 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>127 470.00 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses :</b>	<b>252 173.00 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>252 173.00 €</b>

*Délibération déposée le 2 mars 2022  
à la Préfecture de Colmar*

#### **5. ONF : programme des travaux patrimoniaux exercice 2022 et programme des travaux d'exploitation exercice 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation pour l'année 2021.

Le montant total des travaux s'élève à **1 256 € HT** :

- ✓ Travaux patrimoniaux 896,00 € HT
- ✓ Maîtrise d'œuvre 290,00 € HT

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- Donne son accord pour le programme des travaux d'entretien à réaliser en forêt communale en 2022.**

*Délibération déposée le 2 mars 2022  
à la Préfecture de Colmar*

#### **6. Renouveau de l'adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

#### LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **d'autoriser le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;**
- **d'autoriser le maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;**
- **d'autoriser le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité**

*Délibération déposée le 2 mars 2022  
à la Préfecture de Colmar*

#### **7. REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

- Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;

**Considérant** les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

**Le Maire** propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;
- Demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts du Syndicat.

*Délibération déposée le 2 mars 2022  
à la Préfecture de Colmar*

## **8. Bureaux de vote des Élections Présidentielles et Législatives**

- ✓ Bureau de vote des élections Présidentielles du 10 avril 2022 :

Président : M. Bertrand HEYBERGER  
Assesseurs : Mme Christine FUCHS  
M. Stéphane BRELURUT  
Suppléants : M. Pierre TRABER  
M. Jean-Charles FARDEL

- ✓ Bureau de vote des élections régionales du 24 avril 2022 :

Président : M. Bertrand HEYBERGER  
Assesseurs : Mme Christine FUCHS  
M. Stéphane BRELURUT  
Suppléants : M. Pierre TRABER  
M. J-Charles FARDEL

- ✓ Bureau de vote des élections départementales du 12 juin 2022 :

Président : M. Bertrand HEYBERGER  
Assesseurs : Mme Christine FUCHS  
M. Stéphane BRELURUT  
Suppléants : M. Pierre TRABER  
M. Jean-Charles FARDEL

- ✓ Bureau de vote des élections départementales du 19 juin 2022 :

Président : M. Bertrand HEYBERGER  
Assesseurs : Mme Christine FUCHS

M. Stéphane BRELURUT  
Suppléants : M. Pierre TRABER  
M. Jean-Charles FARDEL

*Délibération déposée le 2 mars 2022  
à la Préfecture de Colmar*

## 9. Divers et informations

### **Sapeurs-Pompiers : SIVU des 3 Châteaux**

Au 1er mars 2022, nos Sapeurs-Pompiers vont intégrer SIVU des 3 Châteaux.

Comme le prévoient les statuts, il faut désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**  
**désigne**  
**Mme Christine FUCHS**  
**M. Pierre TRABER**  
**en qualité de délégués titulaires**  
**M. François GANGLOFF**  
**M. Stéphane BRELURUT**  
**en qualité de délégués suppléants**

*Délibération déposée le 2 mars 2022  
à la Préfecture de Colmar*

- Mme Maryline GIOIA a été contactée par l'office du Tourisme qui propose aux communes qui le souhaitent la création de balades ludiques, sous forme de chasse au trésor culturelle, sur leur territoire. Cette année, et suite à notre candidature, c'est notre village qui a été retenu. La conception de la balade est sous-traitée à la société RANDOLAND. Des réunions de terrain seront organisées afin de définir le tracé et les points forts de la balade. Le coût de la conception de la balade et l'impression des dépliants est entièrement pris en charge par l'Office de Tourisme du Pays de Rouffach.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 21 février 2022**

## Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal du 13 décembre 2021
2. Exposé des Adjointes
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Budget Assainissement :
  - 4.1 Compte Administratif 2021
  - 4.2 Compte de gestion 2021
  - 4.3 Affectation des résultats
  - 4.4 Budget Primitif 2022
5. ONF : programme des travaux patrimoniaux exercice 2022 et programme des travaux d'exploitation exercice 2022
6. Renouveau de l'adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.
7. Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
8. Élections des 13 et 20 juin 2021
9. Divers et informations

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEYBERGER Bertrand	Maire		
Christine FUCHS	Adjoint au Maire		
Stéphane BRELURUT	Adjoint au Maire		
TRABER Pierre	Conseiller Municipal		
GERRER Aurélie	Conseillère Municipale		
GANGLOFF François	Conseiller municipal		
FARDEL Jean-Charles	Conseiller municipal		
GIOIA Maryline	Conseillère municipale		
HEYBERGER Julie	Conseillère municipale		